

**SARS-POTERIES**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CCAS**  
**Vendredi 15 janvier 2021**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mil vingt et un, le vendredi quinze janvier à 18 heures**, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes en raison du COVID -19, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

**Etaient présents** : Sandra BROGNET, présidente, Isabelle MAIRESSE, Annie DUVETTE, Peggy QUINZIN BERNARD, Angélique DUCHESNE, Franck HUGOT, Céline BOUVY.

**Absents** : Michèle PAMART, Mathilde BERTIN.

**Absents excusés** :

- Philippe CORNILLE,
- Typhaine MAILLARD a donné procuration à Angélique DUCHESNE.

**Date de convocation** : 8 janvier 2021 - **Date d'affichage** : 21 janvier 2021

**Nombre de membres afférents au conseil** : 11 - **Membres présents** : 7

**Qui ont pris part aux délibérations** : 8

**Secrétaire de séance** : Franck HUGOT

\*\*\*\*\*

Ordre du jour

\*\*\*\*\*

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020**

Madame la présidente, séance ouverte demande aux Membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020, qui leur a été transmis par mail avec la convocation.

Monsieur Franck HUGOT, absent lors de la réunion du 10 décembre 2020 s'abstient.

**Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à la majorité et signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.**

## **2. Convention entre la Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe et le Centre Communal d'Action Sociale pour la télétransmission électronique des actes au représentant de l'état**

Madame la Présidente informe les Membres du CCAS des modalités administratives : les délibérations prises en réunion, ainsi que les documents comptables doivent être transmis pour visa à la Sous-Préfecture. Actuellement, ces documents sont transmis en format papier par la poste, ce qui entraîne des délais importants avant d'avoir le retour de la Sous-Préfecture (1 mois). Afin de faciliter les échanges, Madame la Présidente propose aux Membres, que cette transmission se face via une plateforme de télétransmission validée par l'état et hautement sécurisée. A noter que ce système est déjà utilisé par la Commune et que cela fonctionne très bien. Cela harmonisera le travail des agents administratifs, et permettra d'avoir un retour de la Sous-Préfecture le jour même de l'envoi.

Madame la Présidente demande aux Membres du CCAS s'ils acceptent cette procédure.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition. Ils autorisent Madame la Présidente à signer avec le représentant de l'état dans le département une convention de télétransmission.**

## **3. Secours exceptionnel**

Madame la Présidente demande aux Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir examiner une demande de secours exceptionnel pour les frais d'obsèques de \*\*\*\*\* décédé le 21 décembre 2020.

Madame la Présidente propose d'aider la famille à hauteur de 1500 €. Somme qui sera versée au prestataire (Pompes funèbres et Marbrerie Heuclin de Felleries).

**Cette somme ne sera pas remboursable.**

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.**

*\* Document anonymisé pou dans le but de respecter la vie privée des personnes mentionnées.*

#### **4. Registre des personnes vulnérables**

Madame la Présidente revient sur le registre des personnes vulnérables. Lors de la dernière réunion, les Membres souhaitent demander aux personnes bénéficiaires du colis des aînés s'ils souhaitent s'inscrire sur ce registre.

Depuis plusieurs personnes ont réalisé cette démarche volontaire.

Il convient maintenant de prendre contact avec ces personnes et de compléter avec elles un questionnaire fourni par le Département afin de mettre à jour ce registre.

Madame la Présidente souhaite que ces personnes bénéficient d'un appel téléphonique à une fréquence qui sera discutée ensemble.

La réalisation du questionnaire sera également l'occasion de discuter avec les aînés pour connaître leur sentiment sur cette démarche.

Les membres se répartissent les personnes inscrites sur le registre.

#### **5. Questions diverses**

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19 heures 25.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET, présidente

Isabelle MAIRESSE

Annie DUVETTE

Peggy QUINZIN BERNARD

Angélique DUCHESNE

Franck HUGOT

Céline BOUVY